Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 8 Juin 1892. No. 35.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

A MA PETITE LOUISE

LE JOUR DE SA PREMIÈRE COMMUNION

Il est déjà lointain—car le temps est agile—
O Louise, le jour cher et béni pour nous,
Où Dieu te déposa, bébé rose et fragile,
Doux chérubin captif en sa prison d'argile,
Sur mes genoux.

Tu parus à mes yeux comme on voit la fleur naître ;
Ton petit poing frappait à mon cœur mal fermé ;
Et—ce souvenir-là trouble encor tout mon être—
J'ouvris mon cœur, ainsi qu'on ouvre sa fenêtre
Aux jours de mai.

Notre bonheur pourtant ne fut pas sans mélange ;
Car, comme un pauvre oiseau tombé dans un filet,
Tu nous apparaissais prisonnière en ton lange ;
Et, tout pensifs, ta mère et moi, songions à l'ange
Qui s'exilait.

Nous croyions voir encor frémir ta petite aile ;
Ta voix semblait l'écho des célestes chansons ;
Et nous disions :—Hélas ! chère âme, saura-t-elle
Passer sans effeuiller sa couronne immortelle
A nos buissons ?

Nos orages, plus tard, à sa fleur d'innocence
N'enlèveront-ils pas l'éclat et le parfum ?
Et les anges, qui voient notre reconnaissance,
Ne pleureront-ils pas, après les jours d'absence,
L'ange défunt ?

Craintes vaines ! jamais, ma douce colombelle,
Devant ton pur regard le ciel ne se voila ;
Jamais aux voix d'en-haut ton cœur ne fut rebelle ;
Et ton âme est encore aussi blanche, aussi belle
Que ce jour-là.

Ta lèvre n'a jamais du mal goûté l'absinthe ;
Ton rêve est étranger aux remords flétrissants ;
Et quand ton pas ému franchit l'auguste enceinte,
Ta prière d'enfant monte à Dieu, vierge et sainte,
Comme l'encens.

Aussi, dans ta candeur, tu ne saurais comprendre
Le bonheur, qu'aujourd'hui je ressens encor plus,
De pouvoir dire à Dieu :—Seigneur, venez la prendre ;
L'ange que vous m'aviez prêté, je puis le rendre
Tel que je l'eus.

Oui, je te rends, ma fille, à Dieu, l'être suprême
Qui t'ouvre en ce grand jour ses trésors infinis ;
Je te rends le front ceint des lys de ton baptême ;
Et, parce que tu fus toujours bonne, et qu'il t'aime,
Je te bénis !

22 mai 1892. LOUIS FRÉCHETTE.

LA FILLE DU COLONEL

Aux soirées du général, quand elle entrait dans le grand salon, souriante, fraiche, un murmure caressant s'élevait du groupe des officiers massés aux encoignures des portes. Derrière elle, sa mère, majestueuse dans sa toilette un peu voyante de femme ayant toujours habité la province, secouait ses tire-bouchons de cheveux blancs avec un air d'orgueil, semblait dire : „ C'est ma fille ! " Et, fluet, doux, modeste, son père, colonel au 123e, suivait, s'appliquant à ne pas marcher sur les traines des robes.

A peine assise, un peloton de lieutenants et de capitaines, l'élite de la garnison de Versailles, sanglés dans leurs uniformes de grande tenue, moustaches blondes ou brunes aux yeux rêveurs ou hardis, s'élançait à l'assaut de son carnet de bal. Et dans la clarté dorée des lustres, au son des instruments, elle se mettait à danser, légère et gracieuse, emportée aux bras de ces jeunes gens empressés à lui plaire.

Pour eux, ses désirs étaient des ordres, et ses caprices des lois. Fille du colonel. Aux époques où se dressait le tableau d'avancement, il pouvait suffire d'un éloge jeté négligemment par elle : " Ah ! le lieutenant un tel ! quel charmant officier, et quel bon valseur ! " pour décider de toute une carrière. Aussi elle les faisait marcher comme à la manœuvre, avec un petit ton de commandement crâne et coquet.

Elle était ainsi arrivée à vingt-deux ans, vivant des jours très gais, parcourant la France au hasard des garnisons, drapeau déployé et clairon sonnant, dans une existence un peu nomade. Sa mère commençait à manifester de l'impatience : elle eût voulu la voir mariée. Mais, entre elle et les prétendants, une barrière effrayante se dressait, sur laquelle étaient écrits ces mots décisifs : " Sans dot ! " Et les officiers flirtaient, riaient, dansaient, mais ne paraissaient pas du tout songer à épouser.

Plaire à la fille du colonel pour obtenir de bonnes notes, parfait ! Pousser jusqu'au mariage, autre chanson ! Et aucun ne paraissait disposé à en apprendre l'air ; aucun de ceux qu'on eût favorablement accueillis. Car, depuis un an au moins, la jeune fille avait un amoureux timide et tremblant dont, l'ingrate ! elle riait volontiers.

C'était un gros garçon à la moustache rousse et aux yeux bleus, Lorrain de naissance, et sorti de l'école de Saint-Maixent. Il s'était engagé à dix-huit ans, avait été blessé à la bataille de Coulmiers, et portait la médaille militaire. Mais comme il n'avait point passé par l'école de Saint-Cyr, on le traitait de haut. Fils de paysans, il était robuste et sanguin, peu parleur quoiqu'il fût instruit. Très brillant sur le terrain de manœuvre, il perdait pied dans un salon. Il savait à peine danser. La crainte seule de passer pour un impoli l'avait entraîné à inviter une fois la jeune fille. Et il avait si bien embrouillé les figures du " cotillon," que les plus habiles n'avaient pu s'y reconnaître. Ce déplorable essai lui avait suffi, et plutôt que d'affronter de nouveau les regards moqueurs, il eût gaiement marché sur une batterie tirant à mitraille.

Enfoncé dans une embrasure de fenêtre, il regardait pendant des heures celle qu'il adorait, dansant avec une riante vivacité. Il suivait sa petite tête évaporée dans la foule tournoyante. Quelquefois, il s'enhardissait jusqu'à s'approcher de la mère, et, cérémonieusement, il lui faisait sa cour. C'étaient ses plus grandes audaces.

Il voyait avec envie ses camarades papillonner autour de la jeune fille, cambrer leur torse, faire les avantageux. Plein d'une noire tristesse, il se disait : " Un de ces jours, la nouvelle qu'elle épouse un de ces messieurs va se répandre au mess, et tout sera fini ! " Il eut des accès de désespoir dans le silence glacial de sa chambre garnie. Il essaya de se raisonner. N'était-il pas fou d'aller songer à cette enfant gâtée faite pour les douceurs de la vie luxueuse ? Elle était réservée à quelque fils de famille, et non à un pauvre officier de fortune.

Mais, malgré lui, sa pensée s'envolait toujours vers elle. Il la voyait pendant les nuits d'insomnie, toujours tournant, rieuse et légère, dans l'emportement de la valse. Elle semblait l'appeler avec une coquetterie irritante. Et il pensait : " Qui sait ? elle m'accepterait peut-être ! " Alors, son cœur battait dans sa poitrine à gros coups et il étouffait.

Un matin, il n'y tint plus. La vie ainsi lui était devenue impossible. Il alla trouver le major, qui lui avait toujours témoigné de l'intérêt, et le pria de voir le colonel et, sans aborder nettement la question, de pressentir l'accueil qui pourrait être fait à une demande en mariage. Il passa cette journée-là au bord de la pièce d'eau des Suisses, à regarder sauter les carpes au soleil, regrettant déjà sa démarche et voyant devant lui l'avenir tout en noir.

Le soir, dans la cour de la caserne, le major le prit à part et lui dit d'une voix brève :

—J'ai vu le colonel. Il a été excellent, et voilà sa réponse : " Votre protégé n'a pas le sou, ma fille n'a pas de dot, ce serait marier la faim et la soif." Il a raison, sacrebleu ! Ne pensez plus à la demoiselle. Et si vous avez du chagrin, consolez-vous avec la théorie.

Le lieutenant remercia, mais il n'essaya pas de se consoler, et comme on demandait des officiers pour les envoyer au Tonquin, il se proposa. La semaine suivante, il s'embarquait pour Brest. Et pendant que, le cœur gros, il s'éloignait, emporté sur les flots tumultueux de la large mer, la jeune fille, insouciante et joyeuse, continuait à danser dans la lumière et dans les fleurs, aux doux bruits des instruments de fête.

*** Deux années se sont écoulées. Dans son bel hôtel, le général recevait toujours ; mais, à ces brillantes soirées militaires, la charmante fille qui jadis tournait toutes les têtes, ne paraissait plus. Le colonel du 123e était mort subitement, à la veille d'obtenir les "étoiles." A la vie brillante et dissipée avait succédé pour les deux femmes une existence médiocre et maussade. Tous les sémillants officiers qui papillonnaient si galamment s'étaient éloignés avec le plaisir et la gaieté. Le nouveau colonel du régiment avait aussi une femme et une fille ; à elles, puissances du jour, toutes les attentions, toutes les coquetteries ; aux souverains de la veille, le coup de képi distrait, dans la rue, puis la fuite effarée.

L'orpheline et la veuve, alors, échangeaient un amer sourire et poursuivaient lentement leur chemin. Elles allaient dans le parc, auprès du tapis vert, jouir des tiédeurs d'un bel automne dont le soleil dorait le marbre des statues et jaunissaient les feuilles des grands marronniers. Elles s'asseyaient, toutes noires dans leurs robes de deuil, et, aux accents de la musique militaire, elles retrouvaient comme nn lambeau de leur ancien bonheur. Il leur semblait que rien n'était changé dans leur existence, et que la voix du colonel allait retentir rude et sonore derrière elles, disant : " Bonjour, mesdames ; aujourd'hui, c'est le 124e qui donne le concert ; sa fanfare est moins bonne que la nôtre ! "

Mais les cris des enfants qui jouaient dans le sable se faisaient seuls entendre. Et la mère, avec un soupir, essayait de lire ses journaux au travers de son pince-nez aux verres brouillés par les larmes, pendant que la fille jetait à la dérobée un regard mélancolique sur ses anciens danseurs, qui ne la reconnaissaient plus. Elle approchait de vingt-cinq ans maintenant, et sa beauté, raffinée par le chagrin, avait une grâce plus pénétrante. On eût dit une fleur que la pluie d'orage a rafraîchie et purifiée. Elle s'était défaite de ces vivacités de jeune cheval échappé que lui donnait une allure fantastique et inquiétante. Grave et douce, elle semblait faire pénitence de son joyeux passé.

Un jour, à la musique, parmi les officiers qui se promenaient, fumant, causant, riant, et qu'elle rencontrait chaque après-midi, une figure nouvelle lui sauta aux yeux. Elle revit en un instant les bals du général et son timide amoureux blotti dans un coin, la dévorant des yeux. Elle dit à sa mère :

Oh ! maman, vois donc, le lieutenant !

Il l'avait aperçue aussi, car il était devenu pâle, et, quittant ses camarades, le képi à la main, il s'avançait ; la vieille mère plia à la hâte ses journaux, et, débarrassant la chaise qui était devant elle, avec un bienveillant sourire, l'offrit à l'officier :

—Comment ! c'est vous, lieutenant ! Oh ! qu'il y a longtemps ! Nous sommes vraîment heureuses ! Mais pardon : je vous appelle lieutenant, et je vois sur votre manche un troisième galon.

Alors, il rougit et raconta qu'au bout de six mois de campagne il avait été fait capitaine après l'affaire de Nam-Dimh. Il y avait tant de vides à combler ! Puis, il était resté enfermé dans Tuyen-Quan avec le commandant Dominé. Un siège terrible, de cinq semaines, sur la brêche, à repousser les assauts furieux de l'armée chinoise, battant sans trève de ses flots d'hommes les murs en ruine du fortin ! Il avait été blessé le dernier jour, dans une sortie suprême, alors qu'au loin, par-dessus la clameur des hordes jaunes, les clairons français se faisaient entendre, sonnant la délivrance. Oh ! l'heure enivrante ! Il avait vu l'ennemi fuir, les trois couleurs apparaître, et il était vainqueur. Son état avait paru si grave qu'on l'avait renvoyé en France avec la croix. Pendant la traversée, il s'était à peu près guéri, et en arrivant il avait été porté d'office sur le tableau pour le grade de chef de bataillon.

Les deux femmes se taisaient. La mère, avec sa connaissance du métier, calculant qu'il avait gagné dix ans d'avance sur tous ses camarades. La fille examinant le jeune homme et le trouvant presque méconnaissable, avec sa figure pâlie et allongée qui lui donnait un grand air de distinction. Etait-ce possible qu'on l'eût dédaigné, ce brave soldat qui, ayant payé de son sang chaque grade conquis, revenait maintenant avec un avenir assuré !

Lui aussi la regardait. Etait-ce elle, sérieuse et réfléchie, qu'il avait connue étourdie et turbulente ? Une autre femme se découvrait à lui, cent fois plus charmante dans sa grâce triste et inquiète. Elle l'avait séduit autrefois, elle le ravissait aujourd'hui. Il l'avait rêvée ainsi. C'était bien elle. Toujours aussi jolie, et cent fois meilleure.

Leurs yeux se rencontrèrent, et dans ceux de l'officier la jeune fille lut tant d'adoration qu'elle se détourna avec un peu de gêne.

Le soir venait : les deux femmes se levèrent, et, sans pouvoir se détacher d'elles, il les conduisit jusqu'à la porte. Le lendemain, il les retrouva à la musique, ainsi tous les jours. Il s'asseyait auprès de la jeune fille, et pendant que la mère lisait ses journaux, ils causaient, intarissables, et cependant ne disant rien. L'automne s'avançait, les feuilles, couleur de rouille, jonchaient les allées, et il faisait trop froid pour rester assis. On se promenait dans les quinconces du parc désert, le capitaine et la jeune fille, côte à côte, marchant d'un pas souple et amoureux.

*** Décembre se passa ainsi, dans une intimité toujours plus douce.

Cependant, le capitaine, par moment, semblait troublé, nerveux. Un jour, dans un élan passionné, il serra le bras de la jeune fille contre sa poitrine, ses yeux brillèrent. Elle crut qu'il allait lui dire : " Je vous adore ! " Mais il garda le silence et devint un peu sombre.

L'agitation qu'il éprouvait redoubla aux approches du jour de l'an. Il alla fréquemment à Paris, s'occupa moins des deux femmes. Une sourde inquiétude le travaillait. S'étaient-elles trompées ? Que préparait-il de mystérieux ?

Le 31 décembre, à six heures, il n'avait pas encore paru. La veuve lisait le journal du soir, qui contenait les promotions dans l'armée. Soudain, elle devint très rouge et poussa un cri :

—Il est nommé ! Il a son grade !

Au même moment, la porte s'ouvrit, et celui qui était si impatiemment attendu entra. Il souriait, très ému ; il s'arrêta devant les deux femmes. La vieille mère lui tendit les bras :

—Oh ! mon cher enfant ! voilà donc ce qui vous agitait !

Mais lui, se tournant vers la jeune fille avec une amoureuse fierté :

—Mademoiselle, j'ai maintenant une espérance d'avenir à mettre à vos pieds ; je vous aime ; voulez-vous être ma femme ?

Elle pâlit au souvenir du premier refus, et pensant à tout ce que le brave garçon avait fait pour mériter son bonheur, elle lui tendit la main, et la tête sur son épaule, les lèvres sur la rude torsade de galons si vaillamment gagnés, elle pleura de joie.

GEORGES OHNET.

POUR ET CONTRE LE TABAC

UNE CURIEUSE CONSULTATION

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, a dit le proverbe.

Le directeur du journal *Le Tabac* a eu l'idée d'ouvrir une consultation pour ou contre l'herbe à Nicot.

Cent un consultants connus ont répondu à son appel. Leur avis vient d'être publié et le public n'en a pas été plus avancé. Les uns, en effet, admirent ; les autres débinent ou se récusent. Jugez-en :

—Côté de l'apothéose :

Le tabac est à l'esprit humain ce qu'est l'accompagnement au ténor.

Il y a trente-cinq ans que je fume quinze cigares par jour, et la pipe pour me reposer.

Je n'ai jamais écrit moins de six cents lignes par semaine, et je n'ai jamais été malade. Ajoutez à cela que j'ai une mémoire de phonographe ! — AURÉLIEN SCHOLL.

—Je suis d'une génération et d'un pays où tout le monde fume dès le collège. J'ai fait comme tout le monde, modérément, et je ne m'en suis pas mal trouvé.

Le tabac est un agréable compagnon de travail, à condition toujours qu'on n'abuse pas de sa compagnie.—ANDRÉ THEURIET.

—Vous me demandez mon opinion sur le tabac ; elle est bien simple : si les Grecs l'avaient connu, ils auraient mis Nicot au rang des dieux de l'Olympe.

Depuis cinquante ans, je fume continuellement, j'écris, je pense, je dessine, je marche, je rêve, je vis, enfin, sans jamais délaisser ma pipe. C'est avec elle que j'éclaircis mes idées et que je soigne mes maux de gorge.

Pourrais-je donc mal penser d'une aussi fidèle amie ?

D'ailleurs, les docteurs et mes amis fument à qui mieux mieux. et je suis le bon exemple qui m'est donné par la Faculté et par les fumistes. C'est d'un sage !

Et voilà mon opinion !—CHARLES GARNIER.

—J'aime beaucoup fumer des narghilés et des cigarettes turques ; j'aime surtout qu'on en fume autour de moi.—PIERRE LOTI.

—Mais oui, je fume ! Je crois même que j'aime assez la cigarette. Et puis, les gens que ça formalise d'entrer dans un salon où on fume sout si amusants à observer !!!—DUCHESSE D'UZÈS.

—Côté des éreinteurs :

J'ai fumé deux fois dans ma vie, à treize ans : la première, un bout de jonc, ça m'a fait punir ; la seconde, un cigare, ça m'a fait vomir. Je m'en suis tenu à cette manifestation de mes droits d'homme.—HECTOR MALOT.

—J'ai toujours considéré l'usage du tabac comme le triomphe de la pose. Il n'y a, en effet, pas un fumeur qui n'ait eu, à son premier cigare, le plus affreux mal de cœur, et ce n'est qu'à force de maux de cœur que ce qui était un supplice est devenu une habitude.

—Moi aussi, j'ai fait comme tout le monde, mais un cigare m'a suffi. Je n'y ai pas mis d'amour-propre, et je me suis gardé d'en risquer un second.—HENRI ROCHEFORT.

—Le tabac a tout pour lui : il infecte, il abrutit et il coûte cher.

Si l'on forçait à fumer par devoir les gens qui fument soi-disant par plaisir, ils se révolteraient.—GEORGES OHNET.

—Côté des modérés :

Je n'ai pas d'opinion bien arrêtée sur le tabac en général, et je laisse à d'autres le soin de décider si son usage est bienfaisant ou pernicieux. Je me contente de penser que fumer étant une chose de luxe, dans tout plaisir de ce genre on ne doit rechercher que l'exquis et ne point faire abus.

Donc, une excellent havane après chaque repas me parait le comble de la satisfaction pour un fumeur délicat.

C'est un système que je pratique depuis bien des années, et dont je me trouve fort bien.—CHARLES LECOQ.

—Mon opinion sur le tabac ? ...En user avec modération, comme de toutes les bonnes choses. —JOSEPH REINACH.

—Côté des abstentionnistes :

Je ne puis pas répondre à votre question. Je ne fume pas.—JULES SIMON.

—Vous me demandez mon opinion sur le tabac. Je n'en ai pas, et pour une raison : Je ne fume ni...ne prise.—FERDINAND FABRE.

—Côté des fantaisistes :

Vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur le tabac ?

Absolument le même que celui de MM. les condamnés à mort, qui ne manquent jamais de fumer une cigarette avant de monter à l'échafaud.

Vous voyez que je fréquente la bonne compagnie. — ARMAND SYLVESTRE.

Cigarette, Cigare ou Pipe,
Le Tabac, admis en principe,
N'a rien de vulgaire ou de bas :
Moins heureuse, sa sœur jumelle,
La Chique, hélas ! est moins chic, elle.
—Fumez mortels ! Ne chiquez pas !

—Et maintenant que conclure ?

Parbleu ! ce qu'il vous plaira : l'homme n'écoutant jamais que l'avis qui est le le sien.

POUR RIRE

Une veuve bien connue dans le monde littéraire, Mme X..., un peu mûre, mais suffisamment conservée, va trouver l'autre jour le docteur P..., un de nos célibataires les plus endurcis.

Elle explique longuement ses souffrances et le praticien répond :

—Madame, il faut bien vite vous remarier.

—Avec vous, docteur, si cela vous convient.

—Pardon, chère madame, les docteurs ordonnent... une médecine, mais ils ne la prennent jamais.

Logique campagnarde.

Le fermier à un nouvel ouvrier :

—Comment ! vous me dites que vous n'êtes jamais fatigué et je vous trouve en train de dormir !

—Dame ! si je ne dormais pas, je serais fatigué comme les autres.

Le Manitoba.

Mercredi, 8 Juin 1892

LA LANGUE FRANCAISE

Dans un article intitulé *Les Canadiens Français aux Etats Unis*, la *Tribune* du 3 courant donne des commentaires à propos d'une lettre signée "Un Voyageur Canadien." Ces commentaires sont réellement d'elle, ils portent leur marque de commerce. Un Voyageur Canadien déplore l'anglicisation des enfants canadiens qui fréquentent les écoles publiques, et il ajoute avec raison que ce triste état de choses provient de l'ignorance des parents.

"Ce témoignage, dit la *Tribune*, a d'autant plus de poids qu'il est donné à regret. On voit qu'il est admis que les Canadiens dont l'éducation est laissé au clergé romain sont généralement ignorants et ne connaissent pas les éléments qui constituent le patriote, et que se ne sont pas les Canadiens qui veulent rester séparés, car à leur arrivée dans un pays qui leur offre la liberté, ils envoient leurs enfants aux écoles publiques et n'ont pas d'objection à ce qu'ils apprennent l'anglais. En un mot ce n'est pas le peuple qui désire le maintien des écoles séparées et la perpétuation de l'antagonisme de race, mais c'est la hiérarchie ecclésiastique."

Voilà ce que dit la *Tribune*. Peut-on imaginer rien de plus vil, de plus abject que les lignes que nous venons de citer. Les insultes qu'ils nous lancent ne comptent plus, venant d'hommes qui peuvent tout vendre pour de l'or, surtout leur âme; car, pour nous servir de la pensée de Mirabeau à propos de Talleyrand, dans ce cas ils échangent de l'ordure contre de l'or.

Le clergé catholique tient à conserver les masses ignorantes! C'est là ce que veut dire la *Tribune*. Qu'il aille dans la province de Québec, qu'il y rencontre la jeunesse instruite par le clergé, et il jugera par lui-même si son éducation ne vaut pas celle des élèves des écoles publiques. La difference qu'il y a, c'est que nous, nous apprenons l'anglais tout en gardant et en étudiant notre langue maternelle. La majorité de nos compatriotes écrivent bien les deux langues; chez vous, c'est l'exception. C'est un autre point où nous ne perdons pas à la comparaison, et cependant l'éducation supérieure est laissée au clergé. Et, soit dit en passant, ce clergé, que la bonne *Tribune* voudrait faire croire un fauteur d'ignorance, passe généralement pour assez instruit, même chez les protestants.

Il existe en Canada une société appelée la Société Royale du Canada. Elle se compose d'hommes éminents dans les arts, les sciences, la littérature. Il y a des prêtres dans toutes les branches. L'un de ces ignorants a été président de la société l'an dernier. Sa réputation de science est aussi répandue à l'étranger qu'elle l'est parmi nous. C'est un professeur d'une de nos maisons d'éducation. Plusieurs autres prêtres ont eu l'honneur de la présidence de la Société Royale depuis sa fondation, en 1878, et ils n'ont pas déparé cet institut. Tous les professeurs de nos maisons d'éducation sont des hommes distingués, ils sont triés sur le volet, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Et ces hommes auraient à cœur de prôner l'ignorance, ils feraient métier de professeurs d'ignorance? Mais il aurait été si facile de les garder ignorants, eux aussi. Cela aurait été plus logique. Le simple bon sens réfute la *Tribune*.

La *Tribune* en veut aux écoles séparées et à la langue française; les deux vont ensemble, et elle désire abolir les deux pour faire de nous une race libre, une race éclairée comme elle. Et pour parvenir à ce but, elle prêcherait l'emploi de la violence même s'il le fallait.

Il est un peuple que l'on a voulu mettre anglais de force. Aujourd'hui, l'irlandais parle l'anglais, mais est il anglais?

Demandez le au gouvernement de la mère patrie, demandez-le aux Irlandais qui sont disseminés sur tous les points du globe et qui partout prospèrent.

Advenant les malheurs pour qui seraient les vœux de ces irlandais? En faveur de qui leurs prières en langue anglaise? Répondez! La même chose s'est répétée chez tous les peuples que l'on a violenté. La langue peut disparaître avec le temps. Mais la haine engendrée ne meurt pas, elle se transmet de génération en génération avec le sang. N'oubliez pas non plus que vos persécutions ne nous feront pas disparaître de ce pays.

Il est des choses qui se font et ne se défont pas au gré d'une majorité plus ou moins vénale.

Nous avons toujours eu la conviction que vous ne réussiriez pas dans la lutte que vous avez suscitée, pour le bien du pays. Les principes que vous êtes venus poser, vous en avez toujours ignoré les conséquences!

LES ELECTIONS GENERALES

(Traduit du *Free Press.*)

L'organe du gouvernement Greenway à Winnipeg est à préparer l'opinion publique au retard des élections générales jusqu'après la récolte, c'est-à-dire jusqu'à l'hiver. La raison que l'on donne pour excuser ce délai est que la confection des listes n'est pas assez avancée, vû les difficultés que l'on éprouve à faire imprimer en temps les listes dans les imprimeries rurales qui n'ont pas le matériel des grands établissements de la cité. Une autre excuse: quelques expositions rurales ont lieu au commencement d'août et il n'est pas opportun d'y mettre obstacle.

Si le gouvernement a l'intention d'étendre la constitution en reculant les élections après la date régulière, il est certain que l'on ne donne la vraie raison. Dans le même numéro, mais dans une autre colonne, l'organe dit: "Les candidats du gouvernement, à l'exception de trois ou quatre circonscriptions, sont en campagne, terminant leurs cabales préliminaires. Un grand nombre de listes, presque toutes sont imprimées." Ce paragraphe fait justice du prétexte amené comme excuse du retard des élections. Toutes les listes sont imprimées et la révision peut se terminer au 12 ou au 15 juillet au plus tard et il serait facile de faire les élections avant la première des expositions rurales, ou avant l'Exposition Industrielle de Winnipeg. Si tel n'est pas le cas, la faute n'en retombe pas moins sur M. Greenway qui a retardé la session jusqu'au printemps, au lieu de la convoquer comme il aurait dû le faire, comme il le promettait lorsqu'il était dans l'opposition, durant les mois d'hiver. Mais le temps ne manque pas pour préparer les listes pour avoir les élections avant le 25 juillet. L'on ne donne donc pas une excuse honnête pour justifier ce retard, et si les élections sont reculées il faut chercher ailleurs la vraie raison de cette conduite extraordinaire et inconstitutionnelle.

La véritable raison, c'est que le gouvernement a peur de rencontrer l'électorat aujourd'hui et qu'il espère l'intervention d'un événement heureux pour changer son opinion. La crainte de son anéantissement seule peut lui donner le courage de venir ajouter à son monceau déjà considérable de fautes, la violation de la constitution en prolongeant l'existence de la législature actuelle au-delà de son terme légal. L'acte de l'Amérique Britannique du Nord dit clairement que les législatures provinciales seront élues pour un terme de quatre ans et pas plus. L'acte de Manitoba contient la même clause par rapport à notre législature. Ni le sens, ni l'esprit de la constitution ne sont douteux sur ce point: une nouvelle législature doit être élue dans les quatre ans de la date du retour des brefs de l'élection de celle qui expire. Comme nouvelle preuve de l'intention des ministres de commettre cet outrage, remarquons qu'ils allèguent la singulière doctrine "que la constitution est faite pour le peuple, mais que le peuple n'est pas fait pour la constitution," voulant dire par là, s'ils veulent dire quelque chose, qu'ils peuvent, quand cela fait leur affaire, se mettre au-dessus de la constitution. La mise en pratique d'une semblable doctrine en aurait bientôt fait de notre système de gouvernement pour le remplacer par l'anarchie.

Remarquons aussi que les ministres poursuivent leur campagne aussi activement que jamais. Il pourrait bien se faire que l'on veuille user d'une supercherie pour mettre l'opposition hors de ses gardes. Si tel est le cas, cet echantillon de stratégie, serait au niveau du caractère reconnu du gouvernement, et abaisserait encore notre politique plus bas qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais cela serait infiniment préférable à la violation de la constitution. Uun chose cependant est claire: le pays a droit de savoir quelle des deux alternatives le gouvernement veut choisir. En ordonnant la confection de nouvelles listes il y a un mois, il a donné à entendre que les élections auraient lieu dans le délai prescrit par la loi. Fort de cette entente tacite, le peuple s'est mis à l'œuvre, s'est préparé à la lutte, et la campagne se poursuit depuis lors. Si le gouvernement n'a pas l'intention de faire les élections avant quelques mois il devrait le déclarer. Ce serait un outrage que de tenir la Province en suspens durant trois, quatre ou six mois. Si les élections ne sont pas pour avoir lieu en temps régulier, qu'on le sache, afin que le peuple puisse sortir d'inquiétude et se remettre à ses travaux. Le plus simple bon sens s'oppose à ce que le trouble, l'excitation, la stagnation d'affaires qui accompagnent toujours une élection générale, se prolongent au bon plaisir du gouvernement durant des mois, sans nécessité. Si l'on doit violer la constitution, que cela soit entendu de suite, afin que le pays sorte d'inquiétude. Nous ne pouvons pas prolonger l'inquiétude où nous nous trouvons et maintenir durant six mois l'agitation politique actuelle, cela serait désastreux. L'élection après les récoltes, cela veut dire novembre et décembre, car une fois la récolte commencée, le cultivateur n'a plus de répit jusqu'à ce que les gelées viennent arrêter le labour d'automne. Les mois d'août, septembre et octobre sont les mois occupés dans Manitoba, et ce serait une grande erreur que faire une élection dans cette période. Nous savons par expérience que c'est une cruauté que de tenir une élection en hiver! Maintenant, quand les élections auront-elles lieu? La situation ne peut pas rester telle que l'a laissée l'article inspiré de l'organe du gouvernement. Il en dit juste ment assez pour donner au pays le droit d'en savoir davantage.

PRENEZ GARDE

Veut-on savoir comment le gouvernement se sert de son inique loi électorale? La liste de Morris vient d'être publiée. Une centaine de noms Canadiens-français sont omis. L'officier de M. Greenway ne peut plaider bonne foi car c'est le même qui a compilé la liste de 1888, et la majorité des noms omis s'y trouvaient inscrits. Cet homme réside dans la circonscription, il connait tous les anciens colons. Comment peut il plaider omission involontaire quand il s'agit de noms comme celui de M. D. Bissonnette, ancien préfet, celui d'un M. Boiteau, conseiller, ceux d'électeurs qui habitent Morris depuis 15 à 20 ans? Encore s'il s'agissait de quelques noms seulement, l'erreur pourrait être admise. Mais quand il y en a des centaines il faut avouer qu'il y a mauvaise foi.

Maintenant, à qui vont incomber les frais d'inscription de ces noms sur la liste, à l'officier coupable ou au candidat de l'opposition? La loi est tellement élastique à l'égard de ces amis du gouvernement, qu'il est impossible souvent de songer à obtenir justice. Mais dans ce cas l'iniquité est tellement frappante que l'on ne pourra passer outre sans révolter l'opinion publique.

Le même officier a commis une autre injustice: Il n'y a pas de bureau de votation à Saint-Jean Baptiste. Les résidents du village sont obligés d'aller voter soit à Morris, soit à Letellier. Or, la population du village est plus que suffisante pour autoriser l'ouverture d'un bureau de votation. Mais ce sont des oppositionnistes et des Français, on peut bien leur imposer une marche forcée.

Et ces gens croient remporter les élections générales par de semblables moyens!

Les Fetes en l'Honneur de Jeanne d'Arc a Orleans

Sous le règne de Charles VI frappé de démence, la France épuisée par les terribles guerres des règnes précédents et par des dissensions intestines, les querelles des Armagnacs et des Bourguignons, fut presque toute conquise ou plutôt vendue aux Anglais par l'infâme Isabeau de Bavière, femme de Charles VI. Charles VII, son successeur, était appelé par dérision, le roi de Bourges, parce que seule cette ville et ses environs restait à l'héritier des rois très chrétiens. Tout ce qu'il y avait de français se désolait et pleurait les malheurs de la patrie saignant son dernier sang.

Or, pendant que l'ennemi triomphait des malheurs de la France, lorsque tout semblait perdu, vivait dans un pauvre village de Lorraine, une bergère qui racontait d'étranges choses. Des voix du ciel, les voix de ses saintes, l'appelaient, la commandaient, elle, la pauvre bergère, naïve et ignorante d'aller faire cesser la grande pitié qui était au cœur de la France. Au commencement, comme toujours, on la traita de visionnaire, on rit de ses discours. Mais Dieu ne voulait pas la mort de la France, et Jeanne la Pucelle, conduite par la Providence, donna des preuves si éclatantes de sa mission divine, qu'elle se rendit auprès de Charles VII qui crût en elle. Puis, cette vierge qui sortait de son village pour la première fois, qui ne connaissait que prier, en remontra aux hommes d'armes, aux Dunois et autres vieux guerriers blanchis sous le harnois. Sous sa conduite l'anglais vit ses victoires changées en défaites. La Pucelle commença par faire lever le siège d'Orléans le 7 mai 1429. Puis de victoire en victoire elle amena Charles VII se faire couronner à Reims.

Elle voulut se retirer dans son village après cette cérémonie, mais on l'en empêcha et elle finit par être faite prisonnière des Anglais, qui ne rougirent pas de la faire condamner et brûler comme sorcière, imprimant dans leur histoire une tache qui ne s'effacera jamais.

Charles VII, qui devait tant à la Pucelle, fut ingrat. Il ne fit presque rien pour sauver sa libératrice.

L'histoire de Jeanne d'Arc est la plus belle page de l'histoire de France.

Chaque année, la ville d'Orléans célèbre l'anniversaire de sa libératrice par de grandes fêtes religieuses auxquelles prennent part le clergé et les autorités civiles et militaires.

Le 7 mai dernier, Orléans, fidèle à sa pieuse tradition, célébrait avec éclat le 473me anniversaire de sa délivrance.

Nous empruntons à *L'Etendard* les lignes suivantes du compte-rendu de la fête:

"A la messe solennelle on remarquait au premier rang le général en chef commandant le corps d'armée; le premier président de la Cour, le préfet du Loiret, le maire d'Orléans, les généraux Larchay et de La Valette avec tout le corps des officiers de la garnison, les magistrats en robe, les conseillers de préfecture en costume, etc. Dans le chœur siégeait tous les prélats nommés plus haut. Toutes ces autorités sont venus se grouper en face de la chaire pour entendre le panégyrique de Jeanne la Pucelle.

C'est M. le chanoine Le Nordez qui a prononcé ce discours. Il a voulu montrer le caractère purificateur de la mission de Jeanne, sur ce texte de la Genèse: *Columba venit ad vesperam, portans ramum olivæ.*

Le passage qui a le plus impressionné l'auditoire est celui où par allusion à l'état actuel, puisqu'il y a toujours "grande pitié au royaume de France" livré en proie non aux anglais, mais aux persécuteurs, il s'est écrié: "Qu'on le sache bien: combattre le Christ c'est guerroyer contre la France."

"Aussitôt le panégyrique terminé, a eu lieu, comme chaque année, cette incomparable procession qui sortant de la cathédrale pour y revenir après un parcours de deux heures, se déroule sur une étendue de trois kilomètres et nous montre le clergé en habit de chœur mêlé à la troupe et encadré par elle, pendant que derrière la bannière de Jeanne d'Arc, précédant les châsses des saintes reliques de la cathédrale, marche sur un même rang le général commandant de corps, le premier président de la Cour et le préfet du Loiret, associant ainsi l'armée, la magistrature et l'autorité administrative aux hommages publics que reçoit à la face du peuple la vierge lorraine susciter de Dieu

Deux courtes stations seulement ont eu lieu, l'une à l'emplacement du fort des Tourelles, et l'autre place du Martroy, ou s'élève une statue équestre de Jeanne d'Arc, devant laquelle les troupes portaient les armes à mesure qu'elles défilaient.

Il était deux heures quand le clergé revenu à la cathédrale, chanta le *Te Deum* d'actions de grâces annonçant la fin religieuse d'une manifestation dont aucun discours ne saurait atteindre l'éloquence. Par là une fois de plus, en ce ce quatre cent soixante-troisième anniversaire de sa délivrauce, Orléans aura donné un grand exemple à toute la France."

M. BLAINE

Le secrétaire d'Etat américain, Blaine, vient de remettre, le 24 courant, sa démission au président Harrison. Elle a été acceptée. Cette détermination de la part de l'homme le plus en vue de la politique américaine d'aujourd'hui, a créé une profonde sensation dans les cercles. Elle indique, dans les circonstances, à la veille de l'élection présidentielle, l'intention de M. Blaine d'accepter la candidature que lui offrent ses admirateurs, qui sont nombreux et influents.

Les journaux sont remplis de dépêches commentant en divers sens l'attitude de l'ex-secrétaire d'Etat.

Cependant, il ressort de ces commentaires que M. Blaine est un rival redoutable pour M. Harrison qui, après tout, n'est qu'une personnalité secondaire. Ses amis pourraient bien avoir à céder devant ceux de M. Blaine qui, s'il reste seul sur les rangs, remportera certainement l'élection, son adversaire fut-il M. Cleveland. Du moins, tout semble le faire prévoir.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

Des nouvelles reçues la semaine dernière annonce que la Compagnie de Chemin de Fer de la Compagnie de la Baie d'Hudson pourra commencer la construction de son chemin cet été. Des banquiers anglais ont endossé les obligations de la Cie., et sous un an ou deux le chemin pourra être exploité jusqu'à la Saskatchewan.

M. LOUIS HACAULT

M. Louis Hacault, ci-devant rédacteur au *Courrier de Bruxelles*, est arrivé ici le 3 juin courant avec sa famille.

M. Hacault vient s'établir à Saint-Alphonse, où il a l'intention de s'adonner à la culture et à l'élevage. Nous saluons l'arrivée de cet écrivain distingué qui, plus que tout autre, saura encourager l'immigration en ce pays.

Environ 24 Français et Belges, entre autres M. Vesort, sont arrivés en même temps que lui. Quelques-uns se fixeront à la colonie belge de Grande-Clairière, d'autres à Saint-Alphonse. Enfin, le dernier, M. Vesort, s'établira peut-être à Winnipeg ou à Saint-Boniface.

Nous leur souhaitons succès dans notre pays.

EXPOSITION

L'exposition industrielle aura lieu cette année du 25 au 30 juillet. On a cru devoir choisir ces dates pour éviter les inconvénients de l'automne. A part les mauvais temps de cette saison, les cultivateurs sont souvent occupés à leurs battages et ne peuvent facilement laisser. Au lieu de nos grains mûrs, nous aurons des échantillons de grains verts, et pour le reste, il n'y a aucune différence, et ce temps est relativement ce que nous pouvons appeler un temps libre pour les gens de la campagne.

Les chemins de fer ont réduit leurs prix pour la circonstance, comme l'an dernier.

Nouvelles Religieuses

Monsieur l'abbé D. Gosselin, curé du Cap-Santé, comté de Portneuf, P.Q., et rédacteur propriétaire de la *Semaine Religieuse* de Québec, était en cette ville la semaine dernière. Il doit visiter Manitoba et le Nord Ouest.

Pour honorer la mémoire du cardinal Manning, un meeting tenu à Londres a voté le projet de fonder un asile, un refuge où, sans distinction de nationalité et de croyance, les pauvres de Londres seront accueillis et sauvés du froid et de la faim.

La convention du parti républicain s'est ouverte hier à Minneapolis. Les chefs du parti ont été accueillis avec enthousiasme. Le fameux McKinley a été nommé président permanent. Les délibérations se continuent.

EXAMENS UNIVERSITAIRES

Monsieur G. L. Jean, remporte une médaille d'argent, en philosophie; A. J. H. Dubuc, une médaille de bronze, même science.

Ont obtenu le degré de bachelier ès-arts, de première classe: MM. G. L. Jean, A. J H. Dubuc et A. C. La-Rivière.

Les degrés de MM. A. Versailles, B.A., et J. A. F. Deschambault, M.D., sont reconnus par l'Université, *ad eumdem gradum.*

Voici les noms des élèves qui ont mérité des bourses au collège de Saint-Boniface.

Philosophie (latin) senior B A., G. L. Jean, $100.00; A. J. H. Dubuc, $60.00 Junior B.A., Joseph Bernier, $80 00, Gustave Dubuc, $80 00, *ex æquo*

Préliminaire—Classiques, mathématiques et chimie, J. S. T. Trudel, mention honorable.

Préliminaire — Langues modernes, J. S. T. Trudel, $80 00.

Préliminaires—Latin et mathématiques, Joseph Desourdis, $60.00.

Les résultats obtenus sont très satisfaisants si l'on considère le nombre des élèves appelés à concourir.

Tous les élèves finissants sont sortis avec le degré de B A de première classe.

Dans les autres classes, les élèves des Révérends Père Jésuites tiennent un rang des plus honorables, surtout si l'on considère le nombre de leurs concurrents des autres collèges.

Nous félicitons les élèves de leur succès qui revient sans doute à leur travail, mais aussi en grande partie à leurs dévoués professeurs les Révérends Pères Jésuites.

AU DAKOTA

Nous avons reçu une lettre nous priant d'annoncer qu'il y aura, les 23 et 24 juin prochain à Langdon, comté de Cavalier, Dakota Nord une convention des canadiens français de l'état, la première qui y ait été tenue.

Le but de la convention est:

1o. La nomination de délégués dignes de représenter le nouvel Etat, à la grande convention de 1893 à Chicago.

2o. De considérer les moyens à prendre pour faciliter les relations plus fréquentes entre les Canadiens-Français de l'Etat et voir aux besoins les plus pressants pour le maintien et l'accroissement de nos forces dans la patrie d'adoption.

3o. La célébration de la fête nationale, avec autant de pompe possible et d'une manière religieuse et nationale.

Les Canadient-Français de Manitoba sont cordialement invités à rehausser par leur présence en aussi grande nombre que possible l'éclat de cette fête.

Tous les messieurs du clergé et M. le sénateur Lamoure sont présidents honoraires de la convention et les messieurs dont les noms suivent, officiers actifs:

H. E. Dorval—Président.
Joseph Laporte—1er Vice-Prés.
George Barcelo—2e Vice-Prés.
F. E. Renaud—3e Vice-Président.
J. B. Beauchamp—4e Vice-Prés.
H. A. Bussières—Secrétaire.
Max. de Repentigny—Trésorier.
Philippe Bruseau—Asst.-Trésorier.
C. F. Charrier—Comm.-Ordonnateur.

Alex. Chaput, Pierre Archambault, Joseph Savary, Alphonse Boyer, Joseph Desrochers, Adolphe Tremblay.

UN PROJET

L'honorable M. Beaubien, commissaire de l'agriculture de la province de Québec vient de faire connaître un projet destiné à encourager et faire progresser l'industrie laitière de la province. Il propose de former toutes les beurreries et fromageries de Québec en syndicat, sous le contrôle d'un inspecteur du gouvernement. Ainsi, elles produiraient des articles de qualité et, par conséquent de valeur uniformes. La formation du syndicat serait confié à quinze inspecteurs et soumis à leur contrôle. Ces inspecteurs seraient tous des spécialistes.

M. Beaubien prétend que ce système ferait disparaître un des grands désavantages de nos produits sur le marché anglais: le manque d'uniformité. Ce défaut disparu, le beurre de Québec attirerait l'attention de l'acheteur anglais. Les produits exportés porteraient la marque du gouvernement, qui serait également apposée sur les boîtes d'emballage.

M. Beaubien dit que la mise en pratique de ce système rapportera à la province environ $7,000,000.

Si ce système est adopté à Québec et qu'il donne des résultats avantageux, les autres provinces ne tarderont pas à s'en emparer, et dans un avenir rapproché, nous verrons l'industrie laitière devenir la plus importante des ressources du pays.

PERSONNEL

L'honorable M. LaRivière, M.P., est arrivé à Saint-Boniface lundi matin et retourne à Ottawa dans quelques jours, avec son fils M. Alexandre qui s'en va passer ses vacances à Montréal et Ottawa.

L'honorable député de Provencher est en parfaite santé. Les travaux de la session ne se temineront pas avant la fin de juillet.

M. F. Soucy part ce soir pour un voyage de quelques semaines dans la Province de Québec.

Monsieur Louis Aurèle Préfontaine ci-devant de Sainte-Agathe, ancien élève du collège de cette ville et maintenant à Philadelphie, vient de subir ses examens de médecine dont il est sorti premier. Il a tenu ce rang à tous ses examens. Il devient de suite premier assistant interne d'un des principaux hôpitaux de Philadelphie. Les talents transcendants seuls peuvent prétendre à ces postes. Nous félicitons M. Préfontaine de ses beaux succès et sa famille sur qui ils rejaillissent.

La dernière gazette officielles annonce que M. T. A. Bernier a été nommé Notaire Public pour la Province.

Mademoiselle Flora Germain part ce soir pour une promenade à Toronto et Ottawa.

Il nous fait peine d'annoncer que le jeune fils de M. Alfred Lévêque est mourant. Les médecins ne conservent plus d'espoir. Nous offrons à M. et à Madame Lévêque nos sympathies dans cette douloureuse épreuve.

FORESTIERS CATHOLIQUES

La convention des délégués de l'ordre des Forestiers Catholiques s'est ouverte hier à Montréal. 300 délégués tant du Canada que des Etats Unis y prennent part. Il y a eu hier matin, messe solennelle à l'église Notre-Dame ; M. Bergeron, curé de la paroisse canadienne de Chicago officiait. Les travaux se continuent aujourd'hui et demain. M. J. E. Cyr, représente la Cour de Saint-Boniface et M. T. Jobin celle de Winnipeg.

Choses et Autres

Il y a eu une convention des électeurs de Woodlands jeudi, le 2 courant. M. Armstrong, marchand populaire de la circonscription a été choisi pour faire la lutte dans l'intérêt de l'opposition. Son succès est assuré. M. A. F. Martin était présent à cette convention.

La Cie du Pacifique Canadien vient d'acquérir le contrôle du chemin de fer *Lebanon & Northern Narrow Gauge*. Ce chemin de fer donne à la compagnie l'entrée de la ville de Cincinnati et le contrôle d'un immense trafic.

Lundi, à la chambre des Communes, M. Devlin a présenté une motion en faveur du Home Rule pour l'Irlande. Une discussion s'en est suivi, plusieurs députés parlant pour ou contre la motion. La discussion est remise à lundi prochain.

L'hon. C. H. Tupper, ministre des pêcheries, a été choisi par le gouvernement impérial pour préparer la cause de l'Angleterre dans l'affaire de la mer de Behring.

Les autorités de l'empire ne pouvaient certainement pas faire un meilleur choix.

Par sa position officielle, l'hon. ministre était à même de bien étudier cette question, et c'est aussi ce qu'il a fait.

Les honorables MM. Bowell et Foster, sont partis mercredi, 2 juin, d'Ottawa pour Washington.

L'objet du voyage des honorables ministres dans la capitale des Etats Unis est d'avoir une entrevue avec l'ambassadeur anglais, sir Julian Pauncefote, au sujet des droits imposés par le gouvernement du Canada sur les vaisseaux des Etats-Unis qui passent par les canaux du Canada.

Sir Julian doit partir le 8 du courant pour l'*Angleterre*. Il a obtenu un congé de six mois.

La chambre belge a voté à une grande majorité le principe de la révision de la constitution. Les catholiques y sont généralement favorables ; les libéraux doctrinaires, tels que l'ancien premier ministre, Frère-Orban, y sont opposés. Ce ne sont là que des discussions préliminaires. Quand le parlement aura terminé ces discussions préliminaires, il sera dissous ; le pays nommera une nouvelle assemblée chargée de faire cette révision.

On juge en ce moment, au tribunal d'arrondissement de Vilna (Russie), un procès monstre dans lequel figurent 11 personnes coupables du crime d'infanticide.

Dix des accusées sont des femmes juives qui ont fait périr 61 nouveau nés. La plus coupable se nomme Feigha Nosking. Elle a commis 25 meurtres d'enfants ; une autre femme en a fait périr 18 ; une troisième, aussi 18 ; une quatrième, 15. Les autres en ont tué chacune trois, deux, quatre.

Ces immondes mégères, s'informant des enfants qui allaient naître, demandaient à leur mère de les garder et les tuaient ensuite.

L'enquête a fait connaître que les mères de ces enfants sont presque toutes juives ; 61 d'entre elles ont déjà été traduites en justice.

Le gouvernement italien est dans une impasse. Le pays est déserté, tant les taxes sont onéreuses. Pas moins de 74 000 propriétés foncières ont été mises en vente par le fisc et de ce nombre, pas plus de 20,000 n'ont trouvé d'acquéreurs. On dit que pour faire diversion et reculer la révolution imminente, le roi Humbert essayera de faire déclarer la guerre par la triple alliance.

La victime de Saint-Casimir, Mademoiselle Godin, contre toute prévision, prend beaucoup de mieux. Elle est maintenant hors de danger et pourra se rendre à Québec sous quelques jours. Laquerre, le meurtrier, est interné à la prison du district et ne manifeste aucun repentir de son crime.

L'élection de Beauharnois a lieu aujourd'hui. Quatre candidats ont été mis en nomination. Ce sont MM. Dr Rodier, W. Poitras, Daniel Bergevin et Bisson.

Correspondance

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

Vendredi, 3 juin 1892.

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons eu jeudi soir, dans la salle de la municipalité de Saint-Pierre-Jolys, une assemblée tenue en vue des élections prochaines, pour faire connaître aux citoyens du comté de DeSalaberry les candidats nouveaux à la députation ; soit empêchement, soit désistement subit, personne n'est venu se mettre sur les rangs ; seul, l'ancien député, M Martin Jerôme, dont le mandat s'achève dans quelque temps, fort de sa conduite passée, toute employée à la défense des intérêts, des droits de ceux qui l'ont choisi comme représentant, est venu avec sa bonhommie habituelle se porter candidat à la députation.

Je veux, comme Français et sans esprit de parti, jeter mon bravo à ce citoyen qui n'a pas redouté la lutte, qui, lorsque l'Anglais voulait, comme il l'a si bien dit, protestantiser les enfants et leur faire oublier, en supprimant la langue française dans les écoles, que la véritable patrie c'est la France, a tout fait pour combattre cette loi tyrannique, indigne d'une nation qui se dit et se croit si grande. Je désirais depuis longtemps déjà entendre M. Martin Jérôme ; jeudi soir, j'ai pu me procurer ce plaisir et voir que l'on ne m'avait pas trompé en me disant ces trois mots : " C'est un homme ! " En quelques paroles simples, mais fortes, il a défié ceux qui l'accusaient d'hypocrisie, et ce défi, il l'a jeté à tous, aux instruits comme aux ignorants, aux orateurs comme à ceux qui s'expriment difficilement, puis il a démenti, preuves en mains, tous les actes coupables qu'on lui attribuait ; il a refuté les arguments de ses adversaires politiques qui, lors des lois iniques de l'Anglais, avaient eux-mêmes approuvé sa polémique et ses paroles.

Mon bravo s'est perdu dans ceux de la salle entière, et c'est pour cette raison, M le Rédacteur, que je vous envoie ces quelques lignes qui en sont le développement et qui étant, comme je l'espère, insérées dans votre estimable journal, parviendront comme un remerciement au nom de la Patrie, au nom de la France, au vaillant qui prend la défense des vieilles traditions.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur, les salutations empressées de

Votre dévoué,

GUÉNEBAULT

Chronique Locale.

—Lisez l'annonce de M. Richard Bourbeau, importateur de chaussures.

—M. J. B. Lauzon, boucher de cette ville, livrera à domicile de la glace à raison de $5.00 pour la saison d'été.

—L'on peut avoir de la farine à très grand marché chez M. Finklestein, près du pont Broadway. XXXX $1.25 ; beurre, 8 lbs pour $1 00. 4i 21-6-9

—Pour une belle et bonne chaussure à bas prix, allez au nouveau magasin français. M. Richard Bourbeau, le propriétaire, nous garantit satisfaction.

—Deux messieurs désireraient une pension dans une famille française ou canadienne-française résidant à Winnipeg.

S'adresser Boîte 1352, B. P. Winnipeg.

—M. Alex. McIntyre, un des anciens résidents de Winnipeg, est décédé hier matin. Il arriva au pays vers 1870. Par son énergie et son esprit d'entreprise il sut s'acquérir une fortune enviable. Il était le propriétaire du splendide édifice qui porte son nom à Winnipeg.

—Il y aura jeudi soir, sous les auspices de l'union amicale Saint-Joseph de Winnipeg, une excursion au clair de la lune, sur la vapeur *Antelope*. La Fanfare Indépendante de Saint-Boniface y exécutera un joli programme. Prix du billet 25 cts. En vente chez M. T. Pelletier.

—La maison Anderson & Lemieux mérite certainement la popularité qu'elle a parmi le public canadien-français, pour ses fines marchandises et la manière courtoise avec laquelle on sert la pratique. Une visite leur est certainement méritée. 245, rue Principale, Winnipeg.

—Les Canadiens-Français sont invités de visiter le nouveau magasin de chaussures de M. Bourbeau. No. 360 Rue Main.

—Les listes de Winnipeg ne sont pas mieux que celle de Morris. Des centaines de noms des amis de l'opposition sont omis, tandis que l'on a enregistré nombre de personnes qui ne sont pas qualifiées. Comme cela les adversaires du gouvernement auront double travail et encourront doubles frais à la révision.

—Vers les six heures hier soir, le feu s'est déclaré dans une écurie attenant à l'Hôtel Québec. L'alarme fut donnée de suite et l'on put sans trop d'efforts se rendre maître du sinistre. Les dommages sont insignifiants. M. Chamberland nous prie de remercier en son nom toutes les personnes qui se sont empressées de porter secours en cette occasion.

—C'est le temps de payer la taxe des chiens. C'est facile. Vous allez trouver le constable, vous lui remettez un dollar ou deux, selon le cas, et il vous donne des médailles *ad hoc* en retour, et du fait même, votre chien a droit d'existence légale : il peut aboyer aux passants, hurler à la lune, quereller ses congénères et, s'il est habile, même mordre quelques chrétiens. Tout cela pour un dollar ! Ça ne se refuse pas.

—Une des attractions de la cité d'Hamilton, c'est la fabrique du célèbre tabac " Myrtle Navy." Il y a peut être quelques personnes qui sont sous l'impression que l'opération de convertir du tabac en palettes est bien simple, mais une visite des machines compliquées et pesantes de l'établissement, les détrompe vite. Il y a des presses hydrauliques, les presses à vis, les cadres en fer, tous d'une puissance de résistance énorme, outre la machine à vapeur et plusieurs autres pièces.

—Les autorités devraient voir à la mise en vigueur du règlement concernant les animaux errants. Plusieurs contribuables se plaiguent et avec raison de la liberté dont jouissent chevaux et vaches dans notre bonne ville. On dirait un vrai enclos de paturage. Les propriétaires de jardins sont dans des transes continuelles, car il en est parmi les quadrupèdes, à l'épreuve desquels, ni clôture ni barrière ne font. Et avouons qu'il est tout à fait découvenant pour un homme qui au matin s'en va constater les progrès de ses plants durant la nuit, de trouver une vache ruminant avec béatitude les fruits de ses méfaits nocturnes.

Chronique de la Province.

Saint-Laurent,

4 juin—La municipalité a commencé les travaux pour baisser le niveau des marais contigus au Lac Manitoba, en ouvrant des tranchées qui permettront l'écoulement des eaux. Cela facilitera un desséchement considérable des terrains de la mission et avoisinants.

—M. Ernest O. Jossé et M. Rey avec sa famille se sont installés ici la semaine dernière. Le premier a acheté un terrain avec maison appartenant à M. Philion.

D'autres français ont acheté la propriété de M. Willie Tweedle, ils y arriveront cette semaine.

—Chez M. F. Toysonnier, vente, achat, dressage et pension de chevaux.

—M. Loyer qui a reçu une balle dans la cuisse au mois de décembre a été transporté la semaine dernière à l'hôpital de Saint-Boniface. Le patient n'a pas quitté le lit depuis son accident ; depuis il a eu la douleur de perdre trois de ses enfants en bas âge.

TERRES A VENDRE.

10,000 Acres de Terre a Vendre

—DANS LA—

MUNICIPALITE DE LORNE, DANS ST. LÉON, SOMERSET, ST. ALPHONSE ET NOTRE-DAME DE LOURDES.

Ces établissements offrent de grands avantages aux colons désireux de se livrer à l'agriculture. Il y a des facilités de chemins de fer, des écoles des églises, du bois et d'excellente eau en abondance. Le sol est très fertile.

Pour plus amples détails s'adresser à

R. J. O'MALLEY, Somerset.

jno 6.4.92

A Vendre ou à Louer

Deux cent quarante acres de bonne terre à blé à vendre ou à affermer, bonne maison, bons bâtiments. Conditions de vente : partie comptant et partie sur hypothèque à long terme. Aussi 240 acres à affermer à moitié.

S'adresser à

SIMON TRUDEAU, Prairie Grove.

j.n.o. 9.3 92



Penitencier de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées à l'Inspecteur des Pénitenciers, Département de la Justice, Ottawa, endossées " Soumission pour Fournitures," seront reçues jusqu'à Samedi, le 18 Juin, des personnes désireuses de faire un contrat pour fournir à cette maison durant l'année fiscale 1892-93, les articles suivants compris dans les classes ci-dessous mentionnées :

Classe 1, Marchandises sèches.
" 2, Epiceries.
" 3, Bœuf, dressé.
" 4, Mouton, abattu.
" 5, Lard, *mess*, en quarts.
" 6, Porc frais.
" 7, Fleur.
" 8, Pétrole (Canadien et Américain), 70 quarts plus ou moins.
" 9, Drogues et médecines.
" 10, Quincaillerie.
" 11, Cuir et accessoires.
" 12, Bois de construction.
" 13, Charbon (dur et mou).

SPÉCIFICATIONS.

Des échantillons des articles compris dans les classes 1, 2 et 8 seront fournis au soussigné.

Pour la classe 3, le bœuf sera livré aux dates et en quantités, tel qu'il pourra être prescrit.

Pour la classe 8 on exigera l'indication du degré de preuve.

Les signatures d'au moins deux personnes responsables, consentant à se porter cautions au cas où la soumission serait acceptée, devront être apposées au bas de la soumission.

Toute soumission qui ne sera pas préparée selon la formule prescrite sera refusée.

Tout renseignement relatif aux détails des fournitures ci-dessus, des blancs de formules et copies des spécifications et conditions, seront fournis sur application au soussigné.

Les formules de spécification devront être remplies en détail, les reports faits et les additions complétées. Toute fourniture sera sujette à l'approbation du préfet.

Un chèque payable à l'honorable ministre de la justice, au montant de 5 pour cent du total de la soumission et accepté par la banque sur lequel il sera tiré, devra accompagner chaque soumission.

Tous les articles devront être livrés au pénitencier, à Stony Mountain, sans frais, soit pour fret ou pour toute autre dépense incidente.

Les barils et les boites d'emballage ne seront ni payés ni remis.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

GEO. L. FOSTER, Préfet.

Stony Mountain, 23 mai 1892. 4i 25.5 92

AGRICULTURE

MANIÈRE ECONOMIQUE D'ENGAISSER LES VOLAILLES

Je lisais l'autre jour qu'un cultivateur engraissait ses volailles qu'il destinait au marché de la manière suivante : Il ensemence de bonne heure au printemps une pièce de terre en pois hâtifs. (L'on pourrait aussi, je crois, semer des patates hâtives). Aussitôt que possible, il vend cette récolte et sème de nouveau la pièce en sarrasin. Quand le sarrasin commence à mûrir, il y met les poulets qu'il veut engraisser. Comme le grain de sarrasin tombe facilement, les poulets trouvent ample nourriture et ajoutent à leur menu quantité d'insectes qui se trouvent dans le champ, ils engraissent très rapidement. Quand le sarrasin est épuisé, notre cultivateur vend facilement ses poulets un haut prix, car ils sont alors d'une qualité supérieure.

Cette expérience est simple à faire, je la conseille aux cultivateurs d'initiative. C'est faire d'une pierre deux coups ; de nos jours, faire vite, bien et à bon marché, est ce qui paie le mieux.

LA MÉTHODE NOUVELLE DE CULTIVER LES PATATES

Je parlais, l'autre jour de l'avantage qu'il y a à cultiver les patates sur une surface unie, sans les *rechausser* ; voici, à ce propos, ce que je trouve dans le *Country Gentleman*, une autorité en cette matière :

" Dans la culture des patates, évitez surtout de les *rechausser* ; en faisant ainsi, vous mettez à nu, presque à la surface du sol, plusieurs racines qui n'apportent plus de nourriture au plant ; dans une sécheresse, vous privez ce dernier de l'humidité nécessaire à une bonne récolte. Si vous ne me croyez pas, faites l'expérience suivantes : Cultivez cette année dix rangs de patates sans les *rechausser* et dix autres rangs avec le *rechaussage* ordinaire ; à l'automne, mesurez la récolte de chacun de ces dix rangs ; il y aura de dix à vingt pour cent plus de patates dans les rangs sans *rechaussage* que dans les autres. Il est bien entendu, tout de même, que pour la nouvelle méthode de cultiver les patates, il faut que le sol soit labouré profondément, bien ameubli et bien cultivé.

Encore une fois, cultivateurs, 10 pour cent de plus sur une récolte c'est un point important à gagner. Faites-en l'expérience et jugez par vous-mêmes.

LA COUVERTE POUR LE CHEVAL

Est-il mieux ou non de tenir cotinuellement une couverte sur le cheval ? C'est une question qui a été longuement et chaudement discutée. Pour l'éclaircir ou peut-être pour l'embrouiller davantage, voici ce que dit M. J. W. Sanborn, directeur de la ferme expérimentale de l'Utah, Etats-Unis :

" Les chevaux qui portent continuellement des couvertes ne se tiennent pas en aussi bon état que ceux qui ne sont pas habitués à la couverte, il en est de même pour le bétail qui porte continuellement une couverte, il n'engraisse pas aussi bien et ne se tient pas en aussi bon état que celui qui ne porte jamais de couverte ; toujours, bien entendu que l'étable ou l'écurie soit en tout confortable."

Est-ce assez concluant pour ceux qui sont opposés à l'usage de la couverte pour le cheval.

DES CHIFFRES INTÉRESSANTS

Je trouve dans le *Farmer's Advocate*, les lignes intéressantes qui suivent :

La quantité de beurre consommée par l'Angleterre est tout à fait prodigieuse. A voir les statistiques sur le sujet, c'est à ne pas comprendre comment peut se dépenser une telle quantité de beurre. Les dernières statistiques nous disent que 42 pour cent de tout le beurre consommé annuellement par l'Angleterre vient du Danemark dont l'étendue n'est pas plus grande que la province d'Ontario. Ce petit pays qui n'a que deux millions d'habitants fournit presque autant de beurre que plusieurs autres pays dont la population réunie dépasse cent millions d'habitants.

C'est une preuve éclatante de ce que peuvent faire l'union et une parfaite administration dans une industrie. L'Angleterre a importé du Danemark en 1891, 89,023,000 lbs de beurre ; de la France, 54,375,000 lbs ; de la Suède, 28,874,000 lbs ; de la Hollande, 14,888,000 lbs ; de l'Allemagne, 11,375,000 lbs ; des Etats-Unis, 6,471,000 lbs ; du Canada, 4,700,000 las. Outre cette importation énorme de beurre, l'Angleterre a importé de plus 126,000,000 de livres *d'oléomargarine*.

Ces chiffres ne peuvent manquer d'intéresser les cultivateurs canadiens qui se livrent à l'industrie laitière, ils leur donnent une idée des progrès qu'ils pourraient accomplir s'ils se mettaient sérieusement à cette industrie. Pourquoi le Canada ne pourrait-il pas lutter avantageusement dans cette voie avec le Danemark ; ne pourra-t-il pas lui enlever la palme et prendre sur le marché anglais la même réputation pour son beurre que celle qu'il a pour son fromage. Il n'y a qu'à le vouloir.

EFFET ETONNANT DU SEL SUR LE SOL

Je vois dans un journal d'agriculture anglais, qu'un cultivateur du comté de Cavan, Irlande, répandit dans le mois de janvier une demi-tonne de sel sur un chaume d'avoine et y sema des patates le printemps suivant. Ces patates vinrent à merveille et ne furent attaquées par aucune maladie, elles ne pourrirent nullement, tandis que dans un champ voisin qu'on n'avait point salé, les patates pourrirent tellement qu'on ne les cueillit même pas. Ce journal ajoute qu'il pourrait citer une foule de cas semblables.

S'il en est ainsi, la chose vaut la peine d'être essayée.

MOYEN DE RECONNAITRE LES BONNES GRAINES

Est-il un moyen de s'assurer que des graines ont conservé leur faculté germinative ?

Oui, et c'est par l'épreuve du feu qu'on peut reconnaître si les graines ont encore la faculté germinative. Ce moyen a été dernièrement indiqué dans une publication agricole par M. Digeon. " On met, dit-il, sur une pelle plusieurs charbons ardents. On dépose doucement chacune des graines à essayer sur les charbons, dont on ranime l'incandescence en soufflant dessus, s'il en est besoin ; on suit attentivement des yeux les effets de la combustion. Si cette combustion est lente et ne laisse échapper qu'une simple fumée, vous en conclurez que la graine n'avait qu'un germe avarié ; si, au contraire, les graines sautent ou se retournent sur le fer, on peut être certain qu'elles possédaient toutes les qualiiés germinatives désirables."

" Pour les grosses graines, telles que glands, châtaignes, etc., il suffit de les jeter dans le feu, en ayant soin de ne pas les perdre de vue. Si le germe est bon, vous en serez averti par la détonation qui ne tardera pas à se produire.

UTILISATION DES OS VERTS

On recommande l'utilisation des os verts comme engrais ; mais la grosse difficulté qu'on rencontre dans leur emploi, c'est la pulvérisation qui doit précéder la transformation en superphosphate. Il faut d'abord débarrasser les os de la graisse en les faisant bouillir après un broyage grossier ; puis on les étale sur la sole d'un four, afin de les griller légèrement pour ne pas chasser l'azote qu'ils renferment.

D'après le *Moniteur Industriel*, les os ainsi traités sont devenus friables, peuvent être réduits en poudre au moyen d'un concasseur ou d'un simple maillet, et sont finalement transformés en farine par l'action d'un moulin. Il est alors inutile de les mettre en présence de l'acide sulfurique ; leur emploi direct est plus avantageux.—(*Cosmos*).



PUISSANCE DU CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'honorable Edgar Dewdney, Surintendant Général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux à qui les présentes parviendront et à ceux que cela pourra concerner—Salut :

Au SUJET de l'avis que j'ai publié en date du 27 Janvier 1891, qui défend sous peine des pénalités imposables en vertu des dispositions du chapitre 43 des Statuts Refondus du Canada, intitulé " Un Acte concernant les Sauvages," la vente, le don, ou le trafic quelconque à un Sauvage des Territoires du Nord-Ouest du Canada ou de Manitoba, ou d'aucune partie de ces territoires et province, de toute munition préparée ou cartouche à balle.

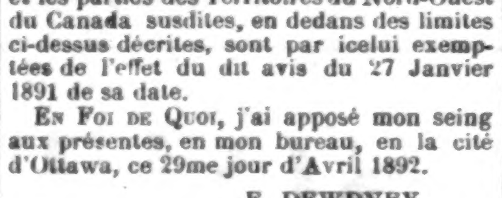
Maintenant Sachez, que je, l'honorable Edgar Dewdney, Surintendant Général des Affaires Sauvages, pour bonnes et valables considérations, exempte des opération et effet du dit avis du 27 Janvier 1891, toutes les parties des Territoires du Nord-Ouest du Canada susdits sis, situés et étant au nord et à l'est des limites suivantes : Commençant à la hauteur des terres entre les sources des rivières Athabasca et Saskatchewan-Nord et suivant la dite hauteur dans une direction nord-est jusqu'à la tête des eaux de la rivière au Castor (Beaver), de là suivant la dite rivière vers l'est jusqu'à sa jonction avec son embouchure du Lac Vert, de là franc sud jusqu'à la 14me ligne de base, entre les townships 52 et 53, de là à l'est en suivant la 14me ligne de base jusqu'au coin nord-est du township 52, rang 13 ouest du 2me méridien principal, de là au sud jusqu'à la 12me ligne de correction, entre les townships 46 et 47, de là à l'est en suivant la dite 12me ligne de correction jusqu'à la ligne de la rive ouest du Lac Winnipeg et de là jusqu'au Lac Winnipeg.

Et Avis est par le présent donné que la et les parties des Territoires du Nord-Ouest du Canada susdites, en dedans des limites ci-dessus décrites, sont par icelui exemptées de l'effet du dit avis du 27 Janvier 1891 de sa date.

En Foi de Quoi, j'ai apposé mon seing aux présentes, en mon bureau, en la cité d'Ottawa, ce 29me jour d'Avril 1892.

E. DEWDNEY,
Surintendant Général des Affaires Sauvages.

1m 11-5-92



SOUMISSION.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées " Provisions et luminaire pour la Police à Cheval," et adresées à l'Hon. Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de mardi le 7 Juin 1892.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités approximatives requis, en s'adressant à aucuns des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées.

On ne s'engage d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N. O.

Ottawa, 3 Mai 1892. 2i 18-5-92